

A9181982206

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-:-Démocratie-:-Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

DECRET N° 82/379 Du 4 Mai 1982
PCCPCT/PR-CAB

portant nomination du Commandant ODOU Pierre
en qualité de Directeur National du Protocole.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi n°25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la

constitution du 8.7.79;
Vu le décret n° 70/264 du 4 Août 1970 portant création de la Direction
du Protocole d'Etat ;

Vu le décret n° 77/721 du 23 Décembre 1977 portant réorganisation du
Cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat et les textes modificatifs
subséquents ;

Vu le décret n° 77/491 du 19 Septembre 1977 portant organisation de la
Direction Nationale du Protocole ;

Vu le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant Statut Commun des Cadres
du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le décret n° 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de rémunérations
applicable aux agents diplomatiques consulaires et assimilés en poste à l'étranger
et aux Ambassadeurs itinérants ;

Vu le décret n° 80/343 du 2 Septembre 1980 portant nomination de Monsieur
ONGAGOU-DATCHOU Marie-Alphonse en qualité d'Ambassadeur Itinérant, Directeur National
du Protocole ;

Le Conseil des Ministres entendu.

DECRETE :

ARTICLE 1ER : Le Commandant ODOU Pierre précédemment Attaché Militaire près l'Ambas-
sade du Congo en URSS, est nommé Directeur National du Protocole avec rang et
prérogatives d'Ambassadeur, en remplacement de Monsieur ONGAGOU-DATCHOU Marie-
Alphonse, appelé à d'autres fonctions.

.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 4 Mai 1982

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil des Ministres

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Le Ministre des Finances

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

LEKOUNDZOU ITIHI-OSSETOUMBA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

P. N Z E.-

D. COMBO-MATSIONA.-